

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE UNITED AMERICAN

Avis de demande de révocation volontaire et complète d'une autorisation

Conformément à l'article 170 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, La Compagnie d'assurance United American (nom utilisé au Québec par United American Insurance Company) (« United American ») a demandé la révocation complète de son autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec.

Depuis le 31 décembre 2022, United American a cessé d'exercer ses activités d'assurance dans toutes les catégories pour lesquelles il était autorisé :

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

Les obligations issues des contrats conclus en conformité avec l'autorisation dont United American demande la révocation ont été transférées à :

- Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie
(nom utilisé au Québec par Assumption Mutual Life Insurance Company)
770, rue Main, CP 160,
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8L1

L'Autorité fera droit à la demande si United American satisfait les conditions de la *Loi sur les assureurs*. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 17 août 2023